

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2010

Etaient présents : Sylviane NOEL, Christian HENON, Emmanuel PRICOT, Christophe ROUX. Alain ROUX, Claude MAISTRE, Fernand REMARK, Laurent TESSIER, Philippe GARCIN, Marie-Pierre MARTIN

Absente et excusée : Marjorie GUFFON-LOOS

Marie-Pierre MARTIN est nommée secrétaire de séance

## - **Vote du compte administratif 2009**

Christian HENON présente le compte administratif 2009. Il en ressort un résultat positif de 465.30€ au budget Principal, sur le budget Bois un résultat positif de 55854.52€, l'Eau un résultat positif de 49180.24€ et un résultat négatif sur le Budget Ski de 29578.59.

## - **Approbation du compte de gestion 2009**

L'ensemble des comptes présentés est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## - **Affectation des résultats 2009**

Madame le Maire propose l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif du budget principal de la façon suivante : les résultats constatés du budget principal en 2009 présentent un excédent de fonctionnement de 129 916.78 €uros et un besoin en investissement de 33 683.68 €uros. Les membres du conseil Municipal approuvent l'affectation suivante, à savoir 33 683.68 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 96 233 €uros en report de recette de fonctionnement 2010.

Concernant le budget Eau et assainissement l'affectation sera effectuée de la façon suivante : 116.03 €uros en section investissement et 49 180 €uros en report de recette de fonctionnement 2010.

Concernant le budget Bois, l'affectation du résultat se fera de la façon suivante : 985.01 €uros en section d'investissement et 55 854.02 €uros en report de recette de fonctionnement.

Concernant les budgets Remontées mécaniques et CCAS, compte tenu d'un résultat de fonctionnement déficitaire, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

## - **Vote des taux d'imposition 2010**

Une augmentation de 2 % des 3 taxes est votée à l'unanimité des membres présents, portant ainsi le taux de taxe d'habitation à 13.05%, le taux de taxe sur le foncier bâti à 14.79%, le taux de taxe sur le foncier non-bâti à 35.70%.

## - **Vote du budget primitif 2010**

Monsieur Christian HENON fait la présentation du budget primitif 2010. Ce budget a été établi de façon à rester très réaliste dans les dépenses prévues ou à prévoir, tout en étant plus pessimiste quant à nos recettes.

Il est approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des documents budgétaires sont librement consultables en mairie.

## - **Charges de la maison forestière 2007-2008-2009**

Il a été décidé et accordé aux locataires d'effectuer un règlement échelonné afin de recouvrir les arriérés de charges sur les logements de la maison forestière.

- **Convention ATESAT**

Emmanuel PRICOT présente le contenu de la convention ATESAT. Compte tenu du faible coût et des aides en termes d'études qu'elle apportera, l'ensemble des membres présents donne son accord pour la signature de cette convention.

- **Approbation du programme des coupes de bois 2010**

Alain ROUX présente aux membres du conseil le programme des coupes pour l'année 2010. Il est prévu trois coupes représentant environ 1500m<sup>3</sup>. Ce programme est approuvé dans sa globalité.

- **Vente de bois aux particuliers**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à vendre directement aux particuliers les fayards mis en vente sur l'année 2009 en déchargeant l'ONF de cette tâche.

- **Travaux ONF : schéma de desserte**

Alain ROUX fait part d'une étude qui devrait être mise en place par l'ONF. Il s'agit d'un schéma de desserte qui a pour but de définir et de situer les zones forestières actuellement inexploitable, et d'établir les possibilités de desserte (route, piste, ligne de câble) pour une valorisation optimale des bois

Il est décidé d'adhérer à ce schéma pour la valorisation de notre ressource première mais aussi afin de pouvoir bénéficier de subvention à l'avenir : en effet, l'octroi de ces subventions sera bientôt conditionné par la mise en place d'un tel schéma.

Il est prévu sur 2010 le débroussaillage des coupes 6 - 7 et 33 ainsi que le marquage de la parcelle 12.

- **Divers**

- Autorisations données à Madame le Maire :

Madame Le Maire informe le conseil municipal que notre Député Martial SADDIER nous octroie 7 000 euros de réserve parlementaire en vue de la réalisation d'un investissement. Le Conseil Municipal décide d'utiliser cette subvention en vue de la réalisation de l'aire de retournement de Cusson. Il autorise en conséquence Madame le Maire à solliciter cette subvention.

Madame le Maire est autorisée à signer le compromis de vente d'une partie du chemin rural de RATEL à Madame Marie ALLAMAND.

- Travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise :

Trois devis ont été reçus et après étude l'entreprise BT ALP'TOITURE a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 6 880 €uros HT.

- Voirie :

La commission voirie a fait le recensement des divers travaux qu'il conviendrait de réaliser sur l'année 2010 à savoir :

- le prolongement de l'enrobé sur 10 à 15 mètres chemin de Crénédon et l'enlèvement des renvois d'eau,

- le marquage au sol des "stop" à chaque croisement des voies communales et de la RD 119 quand cette dernière est prioritaire,
- la pose de miroir facilitant la visibilité au croisement de la RD119 et du chemin dit de Ratel (ou de la Marquisade) ainsi que la vérification du bon état des colmatages entre caniveaux et enrobé le long de cette voie,
- le profilage du virage et la pose de bordure devant la maison de M. Alix ROUX à Romme,
- la consolidation du mur de soutènement du bassin de Cusson et la mise à niveau d'une plaque d'égout à la Frasse,
- le rebouchage de "nid de poule" sur l'ensemble des voies de la commune.
- Enfin, la remise en état de la route de Cusson sera à intégrer dans les travaux de construction de l'aire de retournement.

- Eclairage public :

L'entreprise CHATEL doit prochainement faire une présentation aux membres du conseil des différents produits d'éclairage public concernant les décorations de Noël, conformes aux nouvelles normes plus économiques et écologiques.

- Intercommunalité :

Le conseil municipal opte à l'unanimité à l'adhésion à une communauté de communes avec un périmètre à minima incluant les communes suivantes : Cluses, Scionzier, Magland, Le Reposoir et Marnaz. S'agissant des communes situées en marge du périmètre (Saint Sigismond, Chatillon sur Cluses, Les Carroz d'Araches, Mont-Saxonnex et Thyez) ayant la possibilité de se rattacher à une autre structure intercommunale, le Conseil Municipal opte pour la neutralité et ne souhaite pas se prononcer sur leur sort dans la mesure où cette décision leur appartient. Pour le reste, le conseil municipal reste sur ses positions et n'est toujours pas d'accord sur les modalités fiscales, les compétences et la gouvernance telles qu'elles nous ont été proposées.

Notre commune ne peut accepter pour ses administrés de payer plus pour n'avoir aucun service supplémentaire en retour.

Fin de séance à 22h